

Reflexion pour un meilleur partenariat d'actions



Géraud Spire, président de la CCI des Ardennes

La période de l'été dans laquelle nous venons d'entrer, synonyme de pause pour certains, invite à la réflexion. Pour les responsables de la CCI des Ardennes, la réflexion portera sur l'efficacité des moyens mis en œuvre dans notre département pour soutenir l'entreprise et l'activité économique. Le commerce de proximité est soutenu dans ses efforts d'investissements par deux dispositifs : celui des ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) et celui des bonifications des taux d'intérêts des emprunts contractés pour l'amélioration des points de vente. Le contrat territorial a permis de révéler l'impact que les ORAC ont sur l'investissement, la création et le maintien de l'emploi dans les commerces de proximité. Les aides à la création d'entreprise ne sont plus exclusivement financières. La création d'entreprise est souvent le fait de personnes en difficultés économiques et sociales qui exigent l'accompagnement de cet entrepreneuriat social avant la création, pendant et après. Le contrat territorial nous a permis, là aussi, de rendre plus efficace le dispositif d'accueil mis en place dans notre département. Dans la stratégie d'accueil d'activités nouvelles, l'attractivité et les avantages concurrentiels d'un territoire se mesurent aujourd'hui moins en termes d'aides financières qu'en termes d'infrastructures et d'environnement propices au développement des entreprises. Là encore, dans ce domaine, le contrat territorial permet d'offrir à notre département de nouveaux atouts, avec la requalification des zones industrielles par exemple, pour améliorer son attractivité et l'environnement des entreprises. Toutefois, un grand nombre d'emplois nouveaux nous échappent encore, faute pour notre département, de disposer de bâtiments de grande surface pour accueillir des activités tertiaires. Nous nous employons avec Champagne Ardenne Développement, le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne à trouver rapidement une solution pour la création et le financement de ces nouvelles capacités d'accueil qui nous font cruellement défaut.

L'entrepreneuriat scientifique est particulièrement absent de notre département. L'arrivée à l'âge adulte de notre CRITT et de notre IFTS devrait nous permettre d'envisager rapidement la mise en place d'un parc scientifique ou d'une pépinière technologique, comme ceux qui ont émergé autour des Campus universitaires.

Quant au pôle de compétitivité agro-industries, il ne nous apportera des retombées économiques que si nous parvenons à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie de conquête d'activités technologiques. Il s'agit là d'une nouvelle démarche qui reste à inventer car si nous sommes habitués à accompagner l'entrepreneuriat traditionnel, l'entrepreneuriat technologique fait appel à des techniques et à des stratégies auxquelles nous sommes encore peu rodés.

Enfin, le soutien à l'entreprise, à l'entrepreneur qu'il soit chef d'une moyenne, petite ou très petite entreprise et aux emplois qu'il représente, appelle de nouvelles formes d'intervention, compte tenu des enjeux et des conséquences des évolutions des technologies et des marchés, en un mot de la mondialisation.

C'est pour cette raison que la CCI des Ardennes s'engage dans un dispositif d'intelligence territoriale et un système productif territorial.

C'est par une concertation la plus large possible appelant des partenariats solides et responsables, que nous parviendrons à faire évoluer nos stratégies d'actions.

A ce sujet, je me suis d'ailleurs permis de souligner devant les Inspecteurs généraux de l'Administration et des Finances, venus évaluer les résultats du contrat territorial, que le succès de ce dispositif de soutien à l'économie ardennaise, jamais atteint par les différents plans précédents, était la conséquence du large partenariat et de l'implication des moyens économiques qui avaient caractérisé son élaboration.

Géraud Spire
Président de la CCI des Ardennes

"Ardenne économique"
Magazine d'informations
économiques de la
CCI des Ardennes.



11 A, avenue Georges Carasso
01000 Charleville-Mézières.
Tél : 03 24 56 82 52
Fax : 03 24 56 82 22.

e-mail : ardenneeconomique@ardennes.cci.fr

Directeur de la Publication : Géraud SPIRE.

Comité de rédaction : Géraud SPIRE - Jean-Claude CHEF

Jean-Pierre LESPES - Jean-Claude DAVOY - Stéphanie DMITRYK.

Agence Graphique : Essentiel 2001 - Tél : 03 26 04 04 02

Direction Artistique : Michel COLONBO

Rédaction : Yves-Robert LUCIET

Régle Publicitaire : Puls Communication

Tél : 03 24 56 83 83

Imprimeur : SORPC

Tirage : 6000 exemplaires - Abonnement annuel : 6 euros.

Dépôt légal : Juillet 2006 - Publication membre de FALJEF.

Reproduction interdite sauf accord préalable.